L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 6 MARS 1887.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE

A vendre—Le salon de liqueurs connu sous le nom de "Ehrhard Exchange," situé 46 Passage de la Bourse. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 6mars—3f

A VENDRE—Pour cause de mauvaise santé, une grocerie et café faisant de bonnes affaires. S'adresser No 111, coin Franklin et Perdido. 2 mars—1 sem

Grocerie et barre à vendre dans le 2e district. S'adresser encoignure Ursulines et Miro. 27 fév 7f

A vendre—Souvenirs d'Amérique et de France, par une Créole (Mme Allain), à 25 cts., prix de publication $1 aux librairies Goldthwaite, 2 et 42 Passage de la Bourse. 27fév—7f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de James L. Morrison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19 618—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Lizzie M. Morrison, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 mars—6 11 15

Succession de Giovanni Messina.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,737—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Desposito, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6mars—6 11 15.

Succession de Mary Mitchell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,707—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Thos Dunne, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 mars—6.11.15

Succession de Engle Bart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 20 333—Division E. Attendu que Oscar Bart a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Engle Bart, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5mars—5.9.13

Succession de Ann Cusack.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18 620—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par le Rév. P. F. Allen, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 mars—4 9.13

Edward Pilsbury's Sons vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,644—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le second compte présenté par John W. Black, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 fev—26.30—mars

Succession de Louis Gardon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18 295—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jacques Vidon exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2mars—2 6 11

Succession de G M Bayly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18 477—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George M. Bayly, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27fév—27—4 8 mars

Succession de Théodore Hein

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18 753—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par Isaac Hein, administrateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits tableau et compte.
Par ordre de la cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 fév—27—mars 4 8

Succession de Louise Deguile, épouse de George Weppner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18,275—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George Weppner, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 fév—25, mars 2 6

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Samuel G. Kreeger vs. Ses Créanciers, No 20,199—Division E—Ordre de cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Samuel G. Kreeger, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, le LUNDI, 21me jour de mars 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne ainsi bien que contre les biens dudit pétitionnaire soient suspendues et que Armand Pitot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 14 février 1887.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
15fév—3f

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jas A. Renshaw vs ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Jas. A. Renshaw vs. ses créanciers No 20,268, Division A.—Ordre de Cour—Que la cession de propriété offerte par Jas. A. Renshaw, soit acceptée pour ses créanciers; que W. B. Sommerville, Esq., avocat et conseiller soit nommé pour représenter les créanciers du dit insolvable, absents; qu'une assemblée des créanciers du dit Renshaw, soit tenue devant Omer Villeré, notaire public en cette ville, le jeudi 24 mars 1887, à 11 heures A. M. pour délibérer sur les affaires du dit insolvent, et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre le dit Renshaw et ses créanciers soient suspendues, et que Frank L. Place, soit appointé syndic provisoire.
Nouvelle-Orléans, Lne., 21 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie exacte:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
23 fév—3f en30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Division B. No 20 260—George H. Balsley vs. ses créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire George H. Balsley soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville, le LUNDI, 28me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic, et aussi voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises et sur son application pour sa décharge et que Frank L. Richardson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et il est de plus ordonné que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et les biens du dit pétitionnaire George H. Balsley soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 19 février 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
W. J. McDONNELL, Député Greffier.
22fév—1,8,15,22mars

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par ceci que le 2me jour de février 1887 un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire suivante, conçue en termes et chiffres suivants:
Mme Frances J. Benasden, femme, etc. vs. son mari—No 19,652.—Division E.
Sur motion de F. B. Thomas, avocat de la plaignante, et sur production à la Cour des preuves à l'appui, la loi et les évidences étant en faveur de la plaignante—
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 28 janvier 1887, soit maintenant confirmé et rendu final, et, conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante Mme Frances J. Benasden, femme, et contre le défendeur Ferdinand Macke, son mari, décrétant une séparation des propriétés entre la dite plaignante et son mari et la dissolution de la communauté de gains et acquêts existant entre eux.
Et il est de plus ordonné que la dite plaignante recouvre et obtienne du dit défendeur la somme de deux mille cinq cents piastres avec intérêt légal du 9 mars 1878 jusqu'à l'hypothèque et le privilège accordés par la loi aux femmes mariées.
Jugement rendu le 2 février 1887.
Jugement signé le 9 février 1887.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et annexé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 10me jour de février de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
M. A. McDONNELL, Député-Greffier.
12 fév—3 f en 30 jours.

GROS LOT
$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel
CLASSE C.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 15 MARS 1887.

2,179 Lots, montant en tout à
$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
500 Lots de....	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000	50..	50,000
2,179 Lots s'élevant à........		$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ordinaires sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais. Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, en faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—James Lewis vs. Ses Créanciers—No. 19,428—Division E—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de James Lewis, insolvable, soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, LUNDI, le 21me jour du mois de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de fixer les termes et conditions de la vente des propriétés immobilières et autres biens remis par le dit insolvable.
Nouvelle-Orléans, 3 mars 1887.
[Signé]: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
4 mars—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Charles J. Oberle vs. ses créanciers—No 20,328 Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles J. Oberle soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Zacharie Spearing, notaire en cette ville, le SAMEDI, 2me jour d'Avril 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur tout autre affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Robert Marr, Jr., Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 28 février 1887.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D RANKIN, Député-Greffier.
3 mars—3f en 30 jrs

W. M. Mayewski vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,310—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte présenté par Thomas Duffy, Shérif Civil et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2 mars—2,6,11.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Luigi Capuano vs Ses Créanciers—20,340—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Luigi Capuano soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, en cette ville, le MARDI, 15me jour de mars, 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 1er mars, 1887.
Signé: A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
2 mars—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Britton & Mayson vs leurs créanciers—No 20,329, division C—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison commerciale de Britton & Mayson, composée de John D. Britton, résidant en cette ville, et John R Mayson résident de l'Etat du Mississippi, soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero jr., notaire en cette ville, le LUNDI, 4me jour d'avril 1887, à 11 heures a. m., pour prendre en considération et délibérer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que T. M. Gill Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nlle-Orléans, 28 février 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
1er mars—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—John Cordes vs. ses créanciers—No 20,099—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires John Cordes et Gus Manthey, individuellement et comme membres de la raison commerciale de John Cordes, soit acceptée pour le bénéfice de tous les créanciers dudit insolvable et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée pardevant Fred. Zengel, notaire, le 9me jour de mars 1887 sur l'application antérieurement faite dans cette affaire pour un répit, et de prendre en considération l'abandon fait dans cette affaire et de nommer un syndic, et de prendre toutes autres mesures qui ont trait et soient conformes à la loi, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens desdits pétitionnaires soient suspendues, et que Percy Roberts, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents desdits insolvables.
Nouvelle-Orléans, 5 février 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
8 fév—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—T. J. Carver & Co., et T. J. Carver et B. O. L. Rayne vs. leurs créanciers—No 20,124; Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison commerciale de T. J. Carver & Co. et T. J. Carver et B. O. L. Rayne, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présent accepté par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville le Samedi, 12eme jour de mars 1887, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres questions qui pourraient être présentées devant eux et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Lloyd Posey, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 8 février 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
9 fév—3f en 30jours

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Emile Larousseni vs. ses créanciers—No 20,284—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Emile Larousseni soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John E. Légier, notaire en cette ville, le LUNDI, 28me jour de mars 1887, à onze heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Jas Timothy, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, le 23 février 1887.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27fév—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Wm C. Hardwick vs. ses créanciers—No 20,248 Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, William C. Hardwick, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Nicholas B. Trist, notaire en la ville de la Nlle Orléans le lundi, 28me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, pour nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et sur son application pour une décharge, et que Charles Louque, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents. Et il est de plus ordonné que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire William C. Hardwick soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 18 février 1887.
Signé: W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, député greffier.
19 fév—19 26—mars 5 12

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 22ème jour de janvier 1887 jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Bridget Hannegan vs. Jeremiah J. Healy—No 19,611—Division A.
Sur motion de Julien A. Seghers, avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuves; la loi et les témoignages étant en sa faveur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré, le 17 janvier 1887, soit maintenant confirmé et rendu final, et que, en conséquence il y ait jugement en faveur de Bridget Hennegan et contre Jeremiah Joseph Healy son mari, décrétant une séparation de propriétés entre elle et son dit mari, et condamnant le dit défendeur à payer à la dite plaignante la somme de deux cents dollars avec intérêt de 8 pour cent à partir du 30 mars 1874 jusqu'à parfait paiement, montant de ses droits paraphernaux provenant de la succession de son père. Il est de plus ordonné et décrété que la plaignante ait seule le droit de conduire et d'administrer les biens qu'elle pourrait acquérir à l'avenir par son travail et par son industrie à partir du 3 janvier 1887, date de l'enregistrement du procès, et que le défendeur paye les frais. Jugement rendu le 22 janvier 1887. Jugement signé le 27 janvier 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle Orléans, ce vingt-septième jour de janvier, en l'année du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
W. J. McDONNELL, Député Greffier.
29 janv—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Joseph Pinta vs. ses créanciers—No 19,596—Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Joseph Pinta, insolvable en cette affaire, soit convoquée et tenue pardevant Edgar Grima, Esq., notaire en cette ville, SAMEDI, le 5me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur la vente des propriétés livrées dans cette affaire et en fixer les termes, conditions et manière.
Nouvelle-Orléans, 17 février 1887.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19fév—3f en 10 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—A. Ansell vs ses créanciers — No 20,069 — Division — Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Abraham Ansell, soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, LUNDI, le 7ème jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Wynne Rogers, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 1 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
2 fév—3f en 30j

Paule Villerminot vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,748—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par W. I. Hodgson, syndic de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 mars—3,6,13

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété RUE DAUPHINE, Vis-à-vis l'Eglise St-Vincent de Paul.

Succession de Kunegunda Brunner, épouse de Henry Luhring.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,050.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 février 1887, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Montégut, Clouet et Royale, mesurant 37 pieds 6 pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 150 pieds.
Les améliorations comprennent une jolie maison à deux corps de logis, couverte en ardoises, connue par le numéro municipal 690 rue Dauphine, ayant 4 chambres, bâtisses dans le fond attenantes à la maison, ayant 4 chambres, cuve, etc.
Conditions—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste en un crédit de 1 et 2 ans, avec billets d'acquéreur datés du jour de la vente, avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur et 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement, la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets ou une portion, et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur assurera la propriété et transférera la police au porteur des dits billets; il assumera le paiement de toutes les taxes dues durant l'année courante, en sus du prix de son adjudication, et fera un dépôt à l'acquéreur de 10 pour cent, au moment de l'adjudication, sur le montant de la vente.
Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5mars—5 12 19 26 av2 9

Propriété rue Mandeville.

Succession de M. et Mme J. B. Laine.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er mars 1887 pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite à savoir—
Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville Marigny, Moreau et Casacalvo, mesurant 40 pieds de face à la rue Mandeville sur une profondeur irrégulière, l'extrême profondeur pour une partie seulement est de 120 pieds, faisant une partie du lot désigné comme numéro 103 sur le plan original du faubourg Marigny.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 mars—5 12,19,26—avril 2 9.

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henri Billard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,
Division D—No. 19,092.

PAR E. CURTIS, Encanteur.—Bureau, No. 40 rue Royale—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'honorable N. H. Rightor, juge, en date du 24 février 1887, je procéderai à la vente, LUNDI 7 mars 1887 sur les lieux, encoignure des rues Bienville et Chartres dans le Deuxième District, à 10 30 A. M.
De tout le Stock contenu dans ledit magasin,
comprenant MARCHANDISES DE FANTAISIE (principalement d'importation française) LIVRES, PAPETERIE, PAPIERS PEINTS, INSTALLATIONS, et un lot de comptes ouverts d'après un inventaire enregistré.
Aussi un vaste assortiment de livres d'école français, de livres de Médecine, de Droit, de Littérature, de Voyages, d'Art, de Fiction, etc.
Conditions—Comptant sur les lieux.
25 fév—6 7mars

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil d'une propriété de valeur améliorée dans le Deuxième District

James R. Mitchell vs Mme M. J. Pascal veuve de J. B. G. Lecomte

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,443—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 29 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Conti, Remparts et St Louis, mesurant trente pieds de face à la rue Bourgogne sur soixante pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de F. B. Hyde et de l'autre côté par la propriété de Pauline.
Etant la même propriété acquise par la défenderesse, Mme Marie Jean Pascal, veuve de J. B. G. Lecomte, conjointement avec Louis Lecomte Jr., dans la proportion d'une moitié indivise pour chacun d'eux, par achat de Hyman Isaac et sa femme, d'après un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire en cette ville, le 1er janvier, 1866 (Bureau des Aliénations, Livre 91, folio 12).
Et d'après un autre acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire en cette ville, le 10 juin 1870, dûment enregistré au Bureau des Aliénations pour cette paroisse, dans le Livre 96, folio 755, le dit Louis Lecomte Jr. a vendu sa moitié indivise dans la dite propriété à la dite Mme Marie Jean Pascal, veuve de J. B. G. Lecomte, défenderesse.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 fév—26 mars 5 12 16 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Benedict vs. Nathaniel Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,515—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville (anciennement la ville et la paroisse Jefferson), désigné par le numéro onze de l'îlet No 34, borné par les rues Valence, Camp, Cadix et Chestnut, d'après un plan dressé par Louis Surgi, le 8 février 1836, annexé à un acte passé pardevant Louis Ferrand, ex-notaire, le 6 janvier 1836, lequel terrain mesure trente pieds de face à la rue du Camp sur cent soixante pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1mars—1 5 8 15 22 29 av2

ANNONCE JUDICIAIRE.

H. P. Koch vs Paul St Pierre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 10,877.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 22 mars 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:
Six lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No 12 "D", vieux plan de Carrollton, maintenant connu comme le numéro 138 nouveau plan, borné par les rues Zimple, Léonidas, Jefferson et Quatrième. Les dits lots sont désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq et six sur un plan fait par J. Shreiber ingénieur civil, en date du 15 mars 1830, déposé au bureau du juge de la Paroisse Jefferson. Le lot numéro un forme l'encoignure des rues Léonidas et Zimple et mesure trente pieds de face à la rue Léonidas sur cent trente-neuf pieds. Les lots numéros deux, trois, quatre, cinq et six se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Léonidas sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trente-neuf pieds.
Etant les mêmes propriétés acquises par le défendeur dans cette affaire d'Eliza Sharp et als, conformément à un acte passé le 19 juillet 1884 pardevant Ernest Commagère, notaire en cette ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 fév—19,26—mars 5,12,19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un grand lot assorti de groceries.

Vins, Liqueurs, etc., etc.

C. Boyle & Co. vs John D. O'Neil,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,291.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 8 mars 1887, à 10 1/2 heures A. M., la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un grand lot assorti de groceries fines, vins, liqueurs, installations, meubles et autres objets, etc.
Aussi un cheval et un wagon.
Sur les lieux, coin des rues Calliope et Liberté.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 fév—25—mars 3,5,8

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur améliorées et non améliorées dans les Troisième et Septième Districts.

Trois cottages doubles couverts en ardoises, rue Pauline, entre Marais et Urquhart.

Deux cottages neufs, élégants et simples, couverts en ardoises, rue Pauline, entre Marais et St Claude, en face du square Macarty.

Le cottage double couvert en ardoises, No 73 rue Bartholomew, entre Bourgogne et Remparts.

Huit bons terrains rue Pauline, entre Marais et Urquhart.

Le cottage simple à un étage, rue Zimpel, entre les rues Léonidas et Jefferson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 16,645.

Succession de Charles Martens.

Vente pour effectuer un partage parmi les héritiers.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur.—Bureau, No 79 rue Bienville. — SAMEDI 9 avril 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 31 janvier 1887 et signé le 4 février 1887, il sera vendu, à l'encan, les propriétés décrites ci-après, appartenant à la dite succession, à savoir:
1° Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 1, dans l'îlet borné par les rues Pauline, Marais, Indépendance et Urquhart, formant le coin des rues Pauline et Marais, et mesurant 31 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Pauline, sur une profondeur, et une façade rue Marais de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes.
Les améliorations consistent en un cottage double à un étage couvert en ardoises, ayant de chaque côté deux chambres et une cuisine, hangar, écurie, citerne en commun et lieux d'aisance.
Aussi, au fond du terrain, une dépendance faisant face à la rue Marais.
2° Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le même district et îlet que le terrain ci dessus, désigné par le No 2, mesurant 31 pieds de face à la rue Pauline, sur une profondeur de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes.
Les améliorations comprennent un cottage double à un étage, couvert en ardoises, ayant de chaque côté 2 chambres et une cuisine.
3° Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré d'îlets que le précédent, désigné par le No 3, mesurant 31 pieds de façade rue Pauline, sur une profondeur de 123 pieds 7 pouces et 9 lignes. Les améliorations comprennent un cottage double d'un étage, couvert en ardoises, ayant de chaque côté deux chambres et une cuisine, citerne en commun lieux d'aisance, aussi une écurie à l'arrière.
4° Huit terrains dans le même district et îlet que le terrain ci-dessus, désignés par les Nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, les lots Nos 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Pauline sur une profondeur de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes.
Le lot No 11 forme le coin des rues Pauline et Urquhart et mesure 31 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Pauline sur une profondeur et une façade sur la rue Urquhart de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes. Etant les mêmes que les terrains acquis par le dit Charles Martens, par un achat de J. C. Davidson d'après un acte passé pardevant W. J. Castell ex notaire en cette ville, le 7 juillet 1870, et par un jugement du 31 janvier 1873, rendu par l'ex-Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Caroline Martens née Albert, No 14 025 du Dossier de la dite Cour, les actions des mineurs Louisa, Charles Johanna et Caroline Martens, dans la succession de leur mère, Caroline Martens a été adjugée à Charles Martens.
5° Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot No 7, dans l'îlet borné par les rues Pauline, Marais, Indépendance et St Claude, sur un plan dressé par O. J. Morel, le 31me jour de mars 1876, déposé au bureau de T. Guyol, notaire, en cette ville comme plan M.
Le dit lot, d'après le dit plan, mesure 31 pieds de face à la rue Pauline sur 123 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple couvert en ardoises ayant 2 chambres, cuisine, citerne et lieux d'aisance.
6° Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de cette ville, désigné comme lot No 8, dans l'îlet borné par les rues Pauline, Marais, Indépendance et St Claude, sur le plan mentionné ci-dessus, formant le coin des rues Pauline et Marais, le dit lot mesure 31 pieds de face à la rue Pauline, sur une profondeur et une façade rue Marais de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent un cottage simple couvert en ardoises ayant deux chambres, cuisine, citerne et lieux d'aisance.
7° Une portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bartholomew, Bourgogne, Marais et Remparts mesurant 30 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Bartholomew sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent un cottage double couvert en ardoise renfermant de chaque côté deux chambres et une cuisine, avec lieux d'aisance, dépendance dans la cour couverte en ardoises.
Ce morceau de terre est le même qui a été acquis par le dit défunt de Henry Weltman par acte passé pardevant A. J. Lewis notaire en cette ville, le 3 mars 1880, enregistré au bureau des aliénations de cette ville dans le livre 113 page 65.
8° Un certain lot avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Septième District de cette ville (Carrollton) dans l'îlet borné par les rues Zimpel, Léonidas, Third et Jefferson désigné par le numéro onze sur un plan dressé par W. H. Williams arpenteur, en date du 23 décembre 1873, déposé en l'étude de C. C. Porter, ancien notaire mesurant 30 pieds de face à la rue Zimpel sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage à un étage, renfermant trois chambres et une cuisine, une chambre dans les mansardes, avec galerie et façade, cuve, lieux d'aisance, poulaillers et [illegible].
Conditions—La moitié ou plus, au choix de l'acquéreur, au comptant, le reste à un an de crédit, représenté par les billets des acquéreurs à leur propre ordre, portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à leur paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat et toutes les autres garanties ordinaires.
Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1887 en sus du prix d'adjudication et devront faire sur les lieux un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication.
Actes de vente pardevant M. T. Ducros, notaire aux frais des acquéreurs.
5 mars—5 12,19,26—avril 2 9

Une résidence en briques à un étage, couverte en ardoises, dans le Deuxième District, No. 86 rue St. Pierre, entre Dauphine et Bourbon.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville—SAMEDI 19 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Pierre, Dauphine, Toulouse et Bourbon, mesurant 31 pieds 10 pouces de face à la rue St. Pierre sur une profondeur de 91 pieds 10 pouces et 5 lignes. Les améliorations comprennent cette maison résidence en briques couverte en ardoises ayant quatre chambres, un cabinet et galerie dans le fond. Dans la cour une bâtisse en briques à deux étages couverte en ardoises ayant deux chambres au rez-de-chaussée et chambres à l'étage supérieur, chambres à laver, cuve, lieux d'aisance, installation de gaz dans toute la bâtisse de la façade.
Conditions—Une moitié comptant, le reste à un et deux ans avec billets d'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé portant intérêt à 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement, avec toutes les clauses usuelles de garanti. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887 en sus du prix de son adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent sur les lieux au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 mars—5,12,19

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par ceci que le 15ème jour de février 1887, un jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci après conçue dans les termes suivants:
Mme Mary E. R. McLeod vs Jacques Levy.—No 18,971, Division C.
Cette affaire a été appelée aujourd'hui; Bernard Fitche, Esq., pour la plaignante, le défendeur étant absent et non représenté. Et, après avoir entendu les plaidoiries, l'évidence et l'avocat, et pour les raisons oralement assignées, la cour considérant la loi et l'évidence pour la plaignante;
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement en faveur de la dite plaignante Mary E. R. McLeod et contre le dit défendeur Jacques M. Levy, son mari, décrétant une séparation des propriétés existant entre eux et une dissolution de la communauté d'acquets et de gains existant maintenant entre eux.
Il est de plus ordonné que la dite plaignante ait et assume l'administration de sa propriété paraphernale et que le défendeur paye tous les frais du procès.
Jugement rendu le 15 février 1887.
Jugement signé le 21 février 1887.
(Signé): F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingt-unième jour de février de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
M. A. McDONNELL, Député-Greffier.
1er mars—3f en 30j

Mme L. G. Reynolds vs G. A. Guillaume.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 9,109—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chs G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, LUNDI, 21 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet No 343, borné par les rues Howard, Lafayette, Liberté et Poydras, et désigné par le No 1 sur un plan dressé par W. L. Atkinson, le 15 mars, 1841, et désigné comme plan No 58, dans le livre de plans de feu J. B. Marks, notaire; le dit lot mesure 26 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Howard, sur une profondeur de 107 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.
Acquis par le défendeur conformément à un acte passé pardevant A. J. Ker, notaire, le 7 juillet, 1884.
Conditions, comptant.
J. O. LANDRY,
Constable de la 4ème Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
fév—19—mars 5,20

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

PROPRIETE DE VALEUR. Résidence, verger et ferme

Sur la Grande Route St Jean, un îlet de la gare du Orleans R. R, deux îlets du Louisiana Jockey Course, lignes de chemin de fer passant devant et derrière la propriété.

Pour un règlement d'intérêts entre les héritiers de feu John Dennies,

Une propriété des plus commodes et désirables.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 12 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, avec consentement des héritiers de feu John Dennies, tous d'âge, pour une division d'intérêts, il sera vendu à l'encan:
1° **Dix terrains de valeur** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans le "Faubourg Pontchartrain," dans l'îlet No 1559 borné par les rues Grande Route St Jean, Lepage, Cinquième (ou Dupré) et Sixième (ou White), désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement, lesquels lots sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chaque 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la Grande Route St Jean, sur des profondeurs variant d'environ 120 à 124 pieds, tout entre lignes parallèles, mesure américaine.
Les améliorations sont principalement sur les lots 9 et 10 et comprennent:
Un cottage en bois à double corps de logis, toit en ardoises, avec une bâtisse en briques à deux étages au fond, toit en ardoises, contenant en tout quelques 8 ou 10 chambres larges, aérées et confortables; galeries derrière, cour pavée; aussi une grande écurie en bois et hangar au fond, citernes, puits etc.
2° **Deux terrains de valeur**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le même District et îlet que la propriété décrite ci dessus, et contigus au lot No 10, lesquels lots sont désignés par les lettres "A" et "B" et mesurent, chaque, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la Grande Route St. Jean, sur une profondeur d'environ 124 pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine.
3° **Onze terrains de valeur**, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg St Jean dans le même district et îlet No 1527 que toutes les propriétés décrites ci-dessus, désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement, et sont contigus l'un à l'autre, ils mesurent environ 32 pieds de face aux rues Sixième et Lepage, sur des profondeurs variant de 120 à 184 pieds, tous plus ou moins, mesure américaine, et sont séparés au fond par l'ancienne "La Corderie", des lots 1 à 10.
4° **Deux terrains de valeur** dans le même District et îlet que la propriété décrite ci-dessus dans le paragraphe No 3 désignés par les Nos 1 et 2, qui se touchent et mesurent chacun à peu près 32 pieds de face à la rue Lepage, sur des profondeurs d'à peu près 135 pieds. Le terrain No 1 formant le coin des rues Cinquième ou Dupré et Lepage.
5° **Quatre terrains de valeur** dans le même District et îlet (anciennement connu comme l'îlet No 32, sur le plan original) autrement connu comme "La Corderie", désignés par les Nos 3, 4, 5 et 6 et mesurant comme suit, à savoir: Nos 3 et 4 faisant face chacun à peu près 38 pieds sur la prolongation de la rue Cinquième ou Dupré, sur une profondeur d'à peu près 167 pieds, et les lots Nos 5 et 6 faisant face chacun à peu près 40 pieds à la rue Sixième ou White sur une profondeur moyenne d'à peu près 179 pieds, et connus comme "La Corderie" ou "old Rope Walk".
6° **Huit terrains de valeur** dans le même District et îlet que la propriété décrite ci-dessus étant dans l'îlet original No 15, maintenant le No 1528 bornés par la Grande Route St Jean, les rues Lepage, Sixième ou White et Septième, désignés par les Nos 1 à 8 inclusivement et mesurent comme suit, à savoir:
Le lot No 1 forme le coin des rues Lepage et Sixième, et mesure à peu près 39 pieds de face à la rue Lepage sur une profondeur et face à la rue Sixième de 93 pieds 6 pouces.
Les lots Nos 2 à 8 inclusivement mesurent chacun à peu près 33 pieds de face à la rue Sixième ou White sur des profondeurs variant d'à peu près 179 à 215 pieds le tout plus ou moins, mesure américaine.
Le tout d'après un plan fait par Arthur de Armas député voyer de la ville en date du 2 février 1887, qui peut être vu à l'endroit de la vente.
Cette **Propriété désirable** ayant une ligne de chars de chemin de fer urbain en face et à l'arrière, à un îlet de la station des chars de la rue Dumaine ou du Orleans R. R. Co., à deux îlets du Jockey Club Race Course, et en face de la magnifique résidence du juge Louis Lusignan, couverte d'arbres fruitiers de valeur etc. et bien cultivés de premier ordre comme Jardin et ferme, et mérite bien l'attention des personnes qui cherchent une propriété rémunérative laquelle peut être inspectée à n'importe quel moment par ceux qui le désirent, en obtenant une carte de l'encanteur.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant—et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles du jour de la vente. La balance à crédit seront divisés en billets coupons à la satisfaction des parties intéressées. 10 0/0 comptant sur les lieux et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1887 en plus des prix d'adjudication.
Actes de vente pardevant George C. Preot, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
27 fév—27—mars 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété triangulaire de valeur.

Rue Tchoupitoulas, entre les rues Joséphine et Adèle.

Succession de Alfred Shaw, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI 2 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à deux (2) ordres de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, un daté du 14 février 1887 et l'autre un ordre amendé daté le 18 février 1887 Dossier de la Cour No 19,305, pour le compte de la succession de Alfred Shaw, décédé, il sera vendu à l'encan:
Un terrain de valeur de forme triangulaire situé dans le Quatrième District dans l'îlet triangulaire borné par les rues Tchoupitoulas ou Levée, Water ou Front, Joséphine et Adèle ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot No 1, mesurant 46 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Water sur une profondeur à travers l'îlet de la rue Tchoupitoulas à la rue Water de 16 pieds 1 pouce et 6 lignes du côté le plus rapproché de la rue Joséphine et 7 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur irrégulière la plus rapprochée de la rue Adèle. Etant la même propriété acquise par [illegible] de Wurzburger, Wade et autres d'après un acte pardevant T. O. Stark, ex notaire, le 7 décembre 1855.
Les améliorations consistent en une **longue maison en bois à deux étages, toit en ardoise**, et servant comme résidences pour plusieurs locataires, avec citernes, etc., et rapportant $16 par mois.
Conditions—Comptant en passant les titres, 10 pour cent payé comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera les taxes dues en 1887 en plus de son adjudication.
Acte de vente pardevant F. E. Earhart, notaire aux frais de l'acquéreur.
27 fev—mars 6 13 20 27 avril 2

PAR JAS P. GUINAULT

Maison en briques de valeur à deux étages et rez-de-chaussée sur la rue North Peters, autrefois rue de la Levée, entre les rues Espagne et Mandeville.

Succession de Charles Hickey.
No 20,068.—Division A—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse, SAMEDI 12 mars 1887 il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 février 1887, la propriété suivante, savoir
Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet renfermé par les rues North Peters, ci-devant Levée, Espagne, Decatur, ci-devant Victoire, et Mandeville, étant le plus près de la rue Espagne de deux propriétés acquises par Charles Hickey des héritiers de George Eustis, par acte passé par N. Soulé, ci-devant notaire public le 22 décembre 1859.
Lequel lot est désigné par le No. 2 sur un croquis de plan annexé à un acte passé pardevant A. J. Lewis notaire le 5 février 1887, et mesurant 21 pieds 8 pouces de face sur la rue North Peters, ci-devant le chemin public ou rue de la Levée, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison en briques à deux étages et rez de chaussée, lequel est occupé comme un café et plusieurs chambres au-dessus, cuisine, écurie, etc., etc., loué $20 par mois. Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an en un billet de l'acheteur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque spéciale sur la dite propriété. 5 pour cent honoraires d'avocat. Les bâtisses devront être maintenues assurées et toutes les clauses d'usage. Les taxes de 1887 devront être assumées par l'acheteur en sus du prix d'achat.
Dix pour cent devront être payé au moment de l'adjudication sur le montant de la vente.
Acte de vente pardevant A. J. Lewis notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 fév—9 12 19 26—mars 5 12

PAR LE CONSTABLE.

Hugh Flynn vs. O. V. Greend.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans, No 11 315—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St Charles et Carondelet, le MARDI, 15 mars 1887, à midi, la propriété suivante décrite ci dessous, à savoir—
Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
5mars—5,8,15

Etat de la Louisiane vs M. et Mme Sam Sanders.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 6134—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No. 152 rue Lafayette entre St Charles et Carondelet, le MARDI, 15 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Le contenu d'un restaurant, "bar room," comptoir, vitrine, tables, chaises, liqueurs, vins, vaisselles, etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
5 mars—5 8 15

Mme George J. Garner vs. Henry B. Foley.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No. 103—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable P. J. Gilbert, juge de Paix, 7me Ward, Napoléonville, Louisiane, je vendrai à l'encan à l'écurie de W. B. Leonard, rue Baronne, entre Gravier et Union, le SAMEDI, 12 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir: Un buggy couvert Brewster.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
3mars—3 6 12.

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI COTTAGE, Coin Constance et de l'Avenue Peters.

En face de l'Asile Poydras.

Succession de Mme Louise Bossen, femme décédée de Wm Cannon.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur,—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 9 avril 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", daté le 3 mars 1887. Dossier No 16,634, dans l'affaire de la succession de Mme Louise Bossen, femme par un premier mariage de Wm Vandarbrook, décédé, et par un second mariage de William Cannon, il sera vendu à l'encan:
Le joli cottage en bois, formant le coin sud-est de l'Avenue Peters et de la rue Constance (îlet No 187 ou "B" 6me District de cette ville) ayant 6 chambres, un hangar, lieux d'aisance, etc., et 2 citernes en bon état, et valant environ $15 ou $20 par mois.
Le terrain mesure 30 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur et une façade sur l'Avenue Peters de 120 pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine, conformément à un plan à l'endroit de la vente.
La propriété se trouve entre une double ligne de chars et est véritablement une charmante petite maison.
Conditions.—Une moitié comptant, et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles. 10 0/0 payé comptant sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887, en plus de l'adjudication. Acte de vente pardevant Paul Kenah, esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 mars—6, 13, 20, 27 avril 3, 9.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE MME MARY MITCHELL.

Propriété de valeur améliorée

Dans les

Premier et Quatrième districts.

La RESIDENCE en BRIQUES avec JARDIN, Coin des rues Jackson et Camp.

Aussi rue Julie et contigue au moulin à riz de ERNST;

Et rue Notre-Dame, derrière les propriétés ci-dessus.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No. 18,707.

Vente pour une division d'intérêts.

A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—le SAMEDI 26 mars 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Division C, actuellement en congé, daté le 30 septembre 1886 dossier No 18,707 dans l'affaire de la Succession de Mme Mary Connolly, femme de John Mitchell, tous deux décédés, pour un partage d'intérêts entre les héritiers tous d'âge et pour payer les legs et dons, il sera vendu à l'encan.

Quatrième district. — Coin des rues Jackson et Camp.

1° Deux terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, Camp et Chestnut formant le coin des rues Camp et Jackson et mesurant ensemble 60 pieds de face à la rue Jackson sur 125 pieds de profondeur et face à la rue du Camp mesure américaine et entre lignes égales et parallèles.
Les améliorations comprennent une **résidence en briques à deux étages solidement bâtie avec toit en ardoises**, connue comme le No 202 rue Jackson, avec un large corridor au centre, avec deux étages quelque deux chambres ou plus, citerne etc., avec gaz et installation partout.
2° **Premier District, rue Julie.** Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julie, Notre Dame, Magasins et Tchoupitoulas, adjacent au Moulin à riz de Ernst & Cie. et mesurant 66 pieds 8 pouces de face à la rue Julie sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles mesure française.
Les améliorations comprennent une **bâtisse en briques à trois étages avec toit en ardoises** ayant quelque dix huit chambres ou plus, aussi deux maisonnettes servant comme greniers et résidences, hangars etc., et connues comme les Nos. 101, 103 et 105 rue Julie.

Sur la rue Notre-Dame.

3° Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et îlet que la dernière propriété décrite ci-dessus et qui est contigue à celle-ci dans le fond et mesurant comme le No 13 et mesure 21 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Notre Dame sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces et adjacent au moulin à riz Foerster.
Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages avec toit en ardoise connue comme le No 94 rue Notre Dame et ayant un corridor en haut et en bas et quelque dix chambres en tout, citernes, lieux d'aisance etc.
Toutes les mesures ci dessus sont plus ou moins et sont d'après des plans dressés par MM. Williams & Patton architectes et arpenteurs, lesquels plans peuvent être vus à l'endroit de la vente.
CONDITIONS ET TERMES—Une moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à un an avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles. Les lots à crédit seront divisés en billets coupons. Les acquéreurs assumeront pour un règlement entre les héritiers et un dépôt comptant de 10 pour cent sera fait sur les lieux de la vente.
Actes de vente pardevant John Bendernagel Esq., notaire, aux frais des divers acquéreurs qui assumeront les taxes dues et exigibles en 1887 en outre de leurs adjudications.
20 fév—20,27 fév—6 13 20 26 mars

Propriété de valeur vacante,

COIN DES RUES CANAL ET CLAIBORNE.

H. M. Hyams et als. vs. H. M. Hayes, tuteur, et als.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

A UN LONG CRÉDIT—A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI 26 mars 1887 à midi, à la Salle d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville en vertu de et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, datés le 14 février 1887 et signé le 18 février 1887 dossier No 18,252 dans l'affaire de Henry M. Hyams et als vs Bernard M. Hayes et als., à un long crédit, il sera vendu à l'encan—

DEUXIÈME DISTRICT,
Coin des rues Canal et Claiborne.

CINQ TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Canal, Bienville, Claiborne et Derbigny et formant le coin des rues Canal et Claiborne, désignés par les Nos 1, 2, 3, 27 et 28 qui sont contigus l'un à l'autre, et mesurent comme suit, à savoir:
Le lot No. 1 forme le coin des rues Canal et Claiborne et mesure 26 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue du Canal sur 104 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur et face à la rue Claiborne et contigu au lot No 28 du côté le plus rapproché de la rue Derbigny.
Les lots Nos 27 et 28 mesurent chaque 26 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue du Canal, sur une profondeur de 104 pieds 5 pouces et 4 lignes. Les lots Nos. 2 et 3 sont contigus aux lots ci dessus dans le fond et mesurent chaque 26 pieds, 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes, tous entre lignes égales et parallèles, mesure américaine, d'après un plan dressé par MM. Williams & Patton, architectes et arpenteurs, lesquels plans peuvent être vus à l'endroit de la vente, chaque terrain sera vendu séparément
Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente et toutes les clauses de garantie usuelles, les paiements à crédit seront divisés en billets coupons, à la satisfaction des parties intéressées, si cela est requis; un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux et les acheteurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1887, en outre de leurs adjudications.
Actes de vente pardevant John G. Eustis, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
20 fév—20,27—mars 6,13,20,26.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Propriété cottage à deux corps de logis, No 291 rue Dryades.

Dans l'affaire de W. H. Lewis Jr. vs. W. H. Lewis Sr. et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Dossier No. 19,413.
A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur, Bureaux No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, 19 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre le Natchez Alley et la rue Gravier, en vertu et conformément à un jugement rendu le 4 février 1887 et signé le 10 février 1887, par l'Hon. Juge F. A. Monroe, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, Dossier No 19,413, dans l'affaire ci dessus, il sera vendu à l'encan:
Un lot de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Calliope et Delord, désigné par le No 23 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, annexé à un acte passé pardevant Félix de Armas, ancien notaire en cette ville, le 30me jour de janvier 1829, et mesurant, au pied français, conformément au dit acte, cinquante trois pieds dix pouces de face à la rue Dryades, sur une profondeur de cent quatre-vingt un pieds et trois pouces et sur la ligne qui le sépare du faubourg Saulet, soixante-quatorze pieds et un pouce de largeur dans le fond, séparé par les lots 14 et 15, et — pieds sur l'autre ligne
Conformément à un plan récemment fait par Williams et Patton, voyers, le dit lot de terre mesure, au pied américain, 57 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur de 193 pieds 2 pouces et 4 lignes sur le côté près la rue Calliope et 191 pieds 10 pouces sur le côté près la rue Delord, et une largeur dans le fond de 78 pieds 11 pouces et 4 lignes, le tout plus ou moins; le dit plan est daté du 28 décembre 1885, est maintenant déposé à l'emplacement de la vente. Les améliorations sont un cottage à deux corps de logis connu comme le No 291 rue Dryades.
Conditions—Comptant en billets des Etats Unis. Dix pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.
Actes de vente pardevant James Zacharie Spearing, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes dues en 1887.
16 fév—16,23—mars 3,13,19

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—P. Macon & Co, et Pierre Macon et Louis Philippe, individuellement et comme membres de la raison commerciale P. Macon & Co., vs. leurs créanciers.—No 20,142—Division D—Ordre de Cour—La cession des biens des pétitionnaires est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers et des créanciers de la raison commerciale P. Macon & Co., et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Charles J. Théard, notaire en cette ville, MARDI, le 15me jour de mars 1887, dans le but de délibérer sur les affaires des dits insolvables; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre leurs personne et leurs biens soient suspendues; et il est de plus ordonné que Omer Villeré soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 8 février 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
9fév—3f en 30 j

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Meubles de maison, etc.

Succession de Theresa Starr.

No 20018—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur. Bureau No 5 rue Carondelet,—MARDI, le 15 mars 1887, à 11 heures A. M., à la résidence No 338 rue des Remparts encoignure Calliope, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 février 1887, savoir:
Un lot de meubles de maison, etc.
Conditions—Comptant.
4 mars—4,12,15.

Terrain de valeur rue Rousseau.

Succession de Daniel O. Regan.

No 17,231—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur — le SAMEDI 19 mars 1887 à midi, à la salle d'encan Arcade, par ordre de l'Hon. N. H. Rightor, daté le 8 février 1887, il sera vendu.
Un terrain rue Rousseau dans l'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine et Fulton, mesurant 31 pieds de face à la rue Rousseau sur 110 pieds de profondeur.
Conditions—Comptant. Taxes dues en 1887 seront assumées par les acquéreurs.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Robert Dalton, notaire. Dix pour cent exigé à la vente.
12fév—12 26 mars 5 12 19

Propriété de valeur Près de l'Eglise St-Alphonse.

Emplacement pour affaire, à l'encoignure des rues Joséphine et Laurel.

Deux lots avec les améliorations sur la rue Laurel.

Interdiction d'Anthony Faecher.

No 19,376—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, encanteurs. — Bureaux No 5 rue Carondelet SAMEDI, 12 mars 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, près Gravier il sera vendu à l'encan:
Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4ème district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Jackson, Constance et Laurel, désignés comme lots 24, 25 et 26 sur un plan par John Schreiber, en date du 3 février 1836, lesdits lots mesurent comme suit: Le lot No 24 mesure 30 pieds 10 pouces et 2 1/2 lignes de face à la rue Laurel sur une profondeur de 159 pieds 8 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, le lot No 25 mesure 29 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 116 pieds, le lot No 26 forme l'encoignure des rues Laurel et Joséphine et mesure 29 pieds de face à la rue Joséphine sur une profondeur et face à la rue Laurel de 100 pieds entre lignes parallèles, le tout mesure américaine.
L'intérêt du dit interdit étant un sixième indivis des propriétés ci-dessus décrites, qui seront vendues en vertu d'un ordre de la cour, en date du 3 février 1887, et le reste des cinq sixièmes indivis sera vendu avec l'intérêt ci-dessus de l'interdit, en même temps et du consentement des parties à qui appartiennent les dites propriétés.
Conditions.—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit représenté par des billets de l'acquéreur, tirés par lui à son propre ordre et par lui endossés portant intérêt à raison de 8 0/0 par an, à partir de la date des billets jusqu'au paiement final, les dits billets devront être garantis par hypothèque spéciale et privilèges de vendeur sur la dite propriété, ensemble avec l'assurance et les honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de garantie.
Acte de vente pardevant T. D. Taylor, notaire aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent seront requis au moment de la vente.
6fév—6 19 26 mars 5 12

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE

"MASTER'S SALE."

Cour de Circuit des Etats-Unis District Est de la Louisiane.

VENTE IMPORTANTE
—DE—

Propriétés de valeur dans le Deuxième et Troisième Districts de la ville de la Nlle-Orléans.

Appartenant à la succession de feue

Mme Myra Clark Gaines.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet

Vingt îlets et parties d'îlets de valeur faisant partie des portions de terre bien connues Blanc et St John, subdivisées en 283 terrains [illegible] **Broad** et le **Bayou St-Jean** [illegible] **chemins de fer urbains**, [illegible] offrant de rares avantages [illegible] spéculation et bien adaptés pour jardinage ou vacherie.

A un long crédit, 6 pour cent d'intérêt seulement.

Conformément aux décrets rendus par l'Hon. Cour de Circuit des Etats Unis pour le Cinquième Circuit et District Est de la Louisiane, le 16 juin 1884 dans l'affaire de Anne Mary E. Randolph veuve de feu Wm M. Randolph vs Mme Myra Clark Gaines, No 10 209 et de [illegible] Raoul administrateur de la succession de Mme Louise Hulbert femme de feu E. Warren Moise No 10,206 et au décret supplémentaire rendu dans lesdites affaires le 15me jour de janvier 1887 le soussigné maître de requêtes spécial à la Chancellerie de ladite cour vendra à l'encan par l'entremise de W. I. Hodgson encanteur le Samedi, 12 mars 1887 à 12 A. M. à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre Gravier et Natchez dans le Premier district de la ville de la Nouvelle Orléans aux derniers et plus haut enchérisseurs la propriété décrite ci-dessous appartenant à la succession de feue Mme Myra Clark Gaines acquise par elle et dont elle a obtenu possession comme étant une portion de la succession de feu Daniel Clark à savoir

Propriétés dans le deuxième district.

1° Neuf terrains dans l'îlet No 380 bornés par les rues Broad, Toulouse, [illegible] et la Promenade Carondelet désignés par les Nos 3 à 5, 7 à 9 et 11 à 14 tous inclusivement ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
2° Tout l'îlet No 392 borné par les rues Gayoso, Dupré, Toulouse et St Pierre subdivisé en 24 terrains avec les bâtisses qui s'y trouvent.
3° Tout l'îlet No 402, borné par les rues Gayoso, Salcedo, Toulouse et St Pierre, subdivisé en 24 terrains.
4° Tout l'îlet No 417, borné par les rues Salcedo, Lopez, Toulouse et St Pierre subdivisé en 20 terrains.
5° Tout l'îlet No 418 borné par les rues Salcedo, Lopez, Toulouse et la Promenade Carondelet subdivisé en 17 terrains.
6° Vingt-deux des vingt-cinq terrains de l'îlet No 427 bornés par les rues Lopez, Rendon, Toulouse et la Promenade Carondelet et désignés par les Nos 1 à 8, 11 à 15 et 17 à 25, tous inclusivement.
7° Tout l'îlet No 428, borné par les rues Lopez, Rendon, Toulouse et St Pierre, subdivisé en 26 terrains.
8° Deux terrains Nos 3 et 4, faisant face à la rue Ste Anne dans l'îlet No 430, bornés par les rues Ste Anne, Orléans, Lopez et Rendon.
9° Sept terrains dans l'îlet No 447 bornés par les rues Rendon, Toulouse, St Pierre et l'Avenue Hagan, désignés par les Nos 1 à 7 inclusivement.
10° Tout l'îlet No 448, borné par les rues Rendon, Toulouse, l'Avenue Hagan et la Promenade Carondelet subdivisés en 26 terrains et désignés par les Nos 1 à 26 inclusivement.
11° Deux terrains Nos 25 et 26 dans l'îlet No 355 bornés par les rues Broad, White, St-Philippe et Dumaine et faisant face à la rue Broad.
12° Deux terrains Nos 1 et 2 dans l'îlet No 404, bornés par les rues Salcedo, Gayoso, St Pierre et Orléans.
13° Neuf terrains Nos 10 à 18, inclusivement de l'îlet No 405, bornés (Plan Bergerol) par les rues Salcedo, Gayoso, Ste-Anne et Orléans.
14° Trois terrains, Nos 5, 16 et 22, de l'îlet No 414, borné par les rues Salcedo, Gayoso, Ste-Anne et Dumaine.
15° Deux terrains, Nos 19 et 20, de l'îlet No 379, bornés par les rues Dupré ou Cinquième, White ou Sixième, St-Jean et Washington

Dans le Troisième District.

16° Tout l'îlet irrégulier No 2326 borné par les rues Nouveau St Bernard, Annette, Richelieu, White et le Chemin Gentilly.
17° Tout l'îlet No 2287 borné par les rues Nouvelle Orléans, Richelieu ou White, Nouveau St-Bernard, Pleasure et le Chemin Gentilly, subdivisé en 19 terrains.
18° Dix huit terrains dans l'îlet No 1972, borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Benefit et Treasure.
19° Tout l'îlet fractionnel No 2472, borné par le Chemin Gentilly, les rues Sere et St-Antoine.
20° La moitié de l'îlet No 2518 borné par les rues Manuel, Union, Beauregard et Français.
Les mesures ci-dessus sont toutes plus ou moins, mesure américaine.
Toutes les propriétés ci-dessus seront vendues par îlet ou subdivisions, d'après des plans qu'on peut voir à l'endroit de la vente.
Conditions—Comptant en passant les titres, ou un tiers comptant et la balance en paiements égaux à un et deux ans du jour de la vente, à l'option des acquéreurs. Les billets à crédit porteront 6 pour cent d'intérêt courant et 3 pour cent d'honoraires d'avocat, avec hypothèque spéciale et liens du vendeur et toutes les autres clauses de garantie usuelles. Les billets à crédit seront divisés en coupons, si les vendeurs le désirent. Un dépôt comptant de 10 pour cent sur toutes les ventes qui seront faites sur les lieux pour lier les ventes et les acquéreurs assumeront les taxes de 1887 en plus de leurs adjudications.
La propriété ci-dessus sera vendue libre de toutes hypothèques et de toutes taxes d'Etat, de ville et de dessèchement incluant celles de l'année 1886.
Les actes de vente seront exécutés par le Maître de Requêtes à la chancellerie pardevant A. S. Beck, notaire, au No 60 rue Carondelet, aux frais des acquéreurs.
J. W. GURLEY,
Maître de Requêtes spécial à la Chancellerie.
SINGLETON & BROWNE.
H. D. OGDEN.
Solliciteurs pour les plaignants.
6fév—6 13 20 27—mars 6 13

Meubles de Maison et Effets Mobiliers.

Succession de Alfred Shaw.

A l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—Le MERCREDI 9 Mars 1887, à 10 heures du matin, A. M., au local No. 208 rue Calliope, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu de, et conformément à (2) deux ordres de l'Hon A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A," un daté le 14 février 1887, et l'autre un ordre amendé, daté le 18 février 1887, dossier de la cour No 19 305 pour compte de la succession de Alfred Shaw, décédé, il sera vendu à l'encan—
UN LOT DE MEUBLES DE MAISON,
Piano, vêtements et effets mobiliers, d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
27fév—27fév—4,6mars à la date

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
87 RUE DECATUR.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

Le Eureka Rice Mill,

Nos 128 et 130 rue des Magasins,
Sera vendu à l'encan en lots pour la convenance des acheteurs.

J. S. Moore & Cie. vs leurs créanciers.

No 19,565 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—Le MERCREDI, 16 mars 1887, à 11 heures du matin, au local, No 128 et 130 rue des Magasins, entre les rues Lafayette et Girod, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 18 janvier 1887 et à un ordre subséquent du 2 mars 1887, il sera vendu à l'encan—
Le contenu du "Eureka Rice Mill" qui consiste en partie de machines, bouilloires, arbres de couche, poulies, ceintures, élévateurs, claies, éventails, cuves, balances, etc., le tout d'après un inventaire enregistré et en lots à la convenance des acquéreurs.
Conditions—Comptant avant livraison.
4 mars—4 6 12 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Carré d'îlet de de terre dans le Sixième District.

Succession de George W. Wintz.

No 630—Vingt-sixième District Judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY Encanteur.—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI 12 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un décret de l'Honorable Emile Rost, juge de la 26me Cour Judiciaire pour la paroisse de Jefferson en date du 5 février 1887 il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir.
Un carré d'îlet dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans borné par les rues Berlier, Colisée, Valmont et Leontine, désigné comme le carré No. 308, renfermant 17 terrains et mesurant 201 pieds 10 pouces de façade sur chacune des rues Leontine et Valmont sur 274 pieds sur chacune des autres deux rues Plaquemine et Perrier.
Conditions—L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication au moment de la vente. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur pardevant Joseph H. Spearing, notaire.
9 fév—9 19 26—mars 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en briques à deux corps de logis.

Nos 379 et 381 rue Bienville, entre Prieur et Johnson.

Mary Ann Reynolds vs. John Reynolds et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 19,375.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY encanteur.—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, en vertu d'un ordre de partage rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 février 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:—
La résidence en briques à deux étages avec deux corps de logis Nos 379 et 381 rue Bienville, dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Prieur et Johnson. Le lot mesure 47 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 120 pieds. Le voisinage est bien amélioré et recherché par de bons locataires.
Conditions—Trois septième du prix de l'adjudication comptant et le reste des quatre septièmes du dit prix, un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets des acquéreurs divisés en coupons au gré des parties intéressées, tirés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, et le paiement des dits billets doit être garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété pour laquelle ils ont été donnés, et les améliorations sur la dite propriété devront être assurées jusqu'au paiement final des dits billets et la police d'assurance transférée aux porteurs des dits billets.
Les clauses usuelles de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer le paiement des dits billets du principal et intérêt et leur non-paiement doit être inclus dans l'acte de vente. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1887 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero Jr. notaire.
1 mar—1 12 19 26—2 av.

Résidence de choix pour famille.

Coin des rues Dryades et St-André et quatre grands terrains près du nouveau Bassin.

A. J. Ward dit et als vs leurs créanciers

No. 19,200—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI 26 mars 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 février 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:
1° **La résidence en bois à deux étages** No 508 rue Dryades dans le [illegible] Remparts [illegible] et Joséphine.
Le terrain comprend 2 lots désignés par les lettres A et B qui sont contigus l'un à l'autre et mesurent ensemble 55 pieds 11 pouces et cinq lignes de face à la rue Dryades 53 pieds 4 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond 121 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et face à la rue St-André, et 141 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du côté [illegible] et formant le coin des rues Dryades et St André.
La bâtisse est retirée des deux rues, a une galerie devant et derrière, de grands corridors, salon, bibliothèque, salle à manger, office, cuisine et chambre à bain en bas et cinq chambres à coucher, cabinet de toilette en haut, grenier et [illegible] au dessus et un appartement en briques, hangars, écurie, etc., et une belle cour pour jardin et pelouse.
On peut prendre possession de la propriété immédiatement.
2° **Quatre terrains de choix pour bâtir**, [illegible] **Dryades, Remparts, Julie et Melord**, [illegible] 115, l'îlet 127 [illegible] 80 pieds 1 pouce et 4 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 101 pieds et 4 pouces sur le côté le plus rapproché de la rue Julie et 142 pieds 1 pouce et 4 lignes du côté le plus rapproché de la rue Delord. La contiguïté de cette propriété au Nouveau Bassin la rend avantageuse comme site pour un chantier ou bassin pour emmagasiner un matériel pour bâtisse ou charbon.
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit d'un et deux ans du jour de la vente avec intérêt de 8 pour cent par an, lien du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1887 et feront un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant MM. Wouffe & Rosen, notaires.
22 fév—22—mars 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison en briques Nos. 32 et 34 rue Bourbon.

Claire Leblond et als vs. Peter Montfort et al.

No 19,958 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 19 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine en vertu d'un jugement dans l'affaire ci-dessus rendu par l'Hon. W. T. Houston juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 1er février 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Royale, Dumaine et Bienville, mesurant 37 pieds 3 pouces de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 77 pieds 9 pouces 5 lignes, le tout au pied américain. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages connue par les Nos 32 et 34 rue Bourbon la propriété est louée à bail jusqu'au 1er octobre 1887.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans, avec billets hypothécaires, signés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés et divisés en coupons, s'il est nécessaire, portant un intérêt de sept pour cent par an jusqu'au paiement final avec toutes les clauses usuelles de non aliénation, assurance sur les bâtisses et le transfert de la police au vendeur ou autres détenteurs des dits billets. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le paiement des billets. L'acquéreur assumera le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1887 en sus du prix de son adjudication et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.
L'acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11 fév—11,19,26—mars 5,12,19

ANNONCE JUDICIAIRE,

Cottage No 276 rue Gasquet,

Entre Touti et Rocheblave.

Succession de Mary Daly, femme décédée de Michael Burke.

No. 19,276—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 février 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci-dessous, à savoir—
Un cottage en bois à un étage, No 276 rue Gasquet dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet, [illegible], Touti et Rocheblave. Le lot est connu comme No 9 et mesure 27 pieds 1 pouce 6 lignes à la rue Gasquet sur 105 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le voisinage est bien amélioré.
Conditions.—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant 1887 et déposera 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant B. Rouen Esq. notaire public.
Mars 1er, 12, 19, 26—avril 2

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,286—Division E.—François Clos vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire François Clos soit convoquée et tenue pardevant R. C. Stockton, notaire en cette ville, à son bureau No 6 rue Carondelet dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, le LUNDI, 28me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues; que Martin Voorhies avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 24 février 1887.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
26 fév—